

TABLEAU DE GARANTIES

GARANTIES (1)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6
HOSPITALISATION						
Frais de séjour en secteur conventionné	100%	200%	400%	400%	400%	400%
Frais de séjour en secteur non conventionné	100%	150%	200%	200%	200%	200%
Forfait Hospitalier (2)	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais de location TV 5€/jour	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Honoraires en secteur conventionné	100%	200%	300%	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais accompagnement enfant -18 ans	-	15€/jour	20€/jour	20€/jour	25€/jour	30€/jour
Tiers Payant	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Chambre particulière (3)	30€/jour	60€/jour	80€/jour	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Limite en secteur conventionné				160€/jour	160€/jour	160€/jour
Limite en secteur non conventionné				50€/jour	50€/jour	50€/jour
SOINS MEDICAUX conventionnés						
Transport, SAMU, SMUR	100%	125%	150%	175%	200%	250%
Consultations, Visites Généraliste (y compris soins inopinés à l'étranger pour les Frontaliers)	100%	125%	150%	175%	200%	250%
Consultations, Visites Spécialiste	100%	125%	150%	175%	200%	250%
Analyses, Radiologie, Infirmières	100%	100%	125%	150%	175%	200%
Prothèses orthopédiques, Autres soins courants	100%	100%	125%	150%	175%	200%
Actes techniques médicaux (4)	150%	150%	150%	150%	150%	150%
Prothèses auditives	150€	200€	250€	250€	300€	300€
MEDECINES DOUCES (par an et par bénéficiaire)						
Naturopathe, Ostéopathe, Étiope, Acupuncteur, Chiropracteur, Pédicure, Podologue, Homéopathe, Diététicien, Sophrologue, Sexologue	-	60€ (30€ maxi / séance)	80€ (30€ maxi / séance)	100€ (40€ maxi / séance)	200€ (40€ maxi / séance)	200€ (40€ maxi / séance)
PHARMACIE						
Médicaments et homéopathie remboursés par le RO	100%	100%	100%	100%	100%	100%
OPTIQUE (par an et par bénéficiaire)						
Verres, Montures et Lentilles acceptées par le RO	100€	150€	200€	275€	350€	400€
Lentilles jetables ou refusées par le RO	-	70€	100€	150€	175€	200€
BONUS à compter de la 2^{ème} année						
Verres, Montures, Lentilles acceptées par le RO	150€	175€	225€	300€	400€	450€
Lentilles jetables ou refusées par le RO	-	90€	110€	165€	200€	250€
Forfait Traitement laser de la myopie	-	200€	300€	400€	450€	500€
DENTAIRE (par an et par bénéficiaire)						
Soins dentaires acceptés par le RO (non plafonnés)	100%	125%	150%	200%	250%	300%
Prothèses dentaires acceptées par le RO	100%	150%	200%	225%	275%	325%
Orthodontie acceptée par le RO	100%	150%	200%	225%	275%	325%
BONUS à compter de la 2^{ème} année						
Prothèses dentaires acceptées par le RO	125%	200%	225%	275%	325%	375%
Orthodontie acceptée par le RO	125%	200%	225%	275%	325%	375%
Implants dentaires	-	100€	125€	150€	250€	300€
Plafond /an / bénéficiaire						
1 ^{ère} année	-	500€	750€	1000€	1200€	1500€
Année 2 et suivantes	-	800€	1200€	1500€	1800€	2000€
MATERNITE ou ADOPTION						
Prime de naissance ou d'adoption (si la maman et les enfants sont assurés au titre du contrat)	-	50€	150€	200€	250€	300€
ACTES DE PREVENTION						
Ostéodensitométrie - Vaccinations	100%	100%	100%	100%	130%	200%
Vaccins non remboursés par la RO	-	30€	50€	80€	100€	120€
CURES THERMALES acceptées par le RO						
	-	100€	150€ + 150€	200€ + 200€	250€ + 250€	300€ + 300€
OPTION : RENFORT OPTIQUE/DENTAIRE						
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6
Optique (par an et par bénéficiaire)	+ 50€	+ 50€	+ 50€	+ 50€	+ 50€	+ 50€
Si pas de remboursement l'année précédente	+ 75€	+ 75€	+ 75€	+ 75€	+ 75€	+ 75€
Si pas de remboursement les 2 années précédentes	+ 100€	+ 100€	+ 100€	+ 100€	+ 100€	+ 100€
Dentaire (par an et par bénéficiaire)	+ 50€	+ 50€	+ 50€	+ 50€	+ 50€	+ 50€
Si pas de remboursement l'année précédente	+ 75€	+ 75€	+ 75€	+ 75€	+ 75€	+ 75€
SERVICES						
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6
Assistance						
Assistance Médicale 24h/24	Garantie	Garantie	Garantie	Garantie	Garantie	Garantie
Assistance Voyage	Garantie	Garantie	Garantie	Garantie	Garantie	Garantie
Protection Juridique Médicale	Garantie	Garantie	Garantie	Garantie	Garantie	Garantie

(1) Les prestations en pourcentage sont exprimées sur la base du tarif de responsabilité (Tarif de convention en secteur conventionné/ Tarif d'autorité en secteur non conventionné) et intègrent le remboursement du Régime Obligatoire (RO). Elles sont accordées dans la limite des frais réels. Un seul niveau de garantie doit être souscrit pour une même famille. Les montants annuels en euros figurant dans ce tableau représentent des plafonds versés en sus du remboursement éventuel du Régime Obligatoire, dans la limite des frais réels. Ils ne peuvent être ni dépassés, ni reportés. (2) Lorsque vous relevez du régime Alsace-Moselle: ce poste est pris en charge par votre Régime Obligatoire. (3) En cas d'hospitalisation en milieu spécialisé (service psychiatrique, cures de désintoxication en cas d'alcoolisme ou de toxicomanie): prise en charge de la chambre particulière dans la limite de 30 jours par bénéficiaire et par année d'assurance. (4) Actes techniques médicaux réalisés par les chirurgiens, obstétriciens et anesthésistes réanimateurs dans le cadre de l'option de coordination prévue par la convention du 26 juillet 2011.